



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Direction générale des Finances publiques
economie.gouv.fr
impots.gouv.fr

Paris, le 25 septembre 2019
N°804

Paiement des taxes foncières 2019

Vous avez jusqu'au **15 octobre 2019** pour payer vos taxes foncières.

Votre avis est d'ores et déjà disponible dans votre espace particulier en ligne sur impots.gouv.fr

À partir de cette année, si le montant à payer est supérieur à 300 €, vous devez payer en ligne ou opter pour le prélèvement :

- **vous pouvez payer en ligne** sur impots.gouv.fr ou sur l'application mobile « Impots.gouv ». 5 jours de délai supplémentaire vous sont octroyés, vous avez donc jusqu'au 20 octobre minuit, et votre prélèvement sera effectué sur votre compte bancaire à partir du 25 octobre.

Bon à savoir : à la fin de votre paiement en ligne, et pour ne plus avoir à y penser, vous pourrez adhérer au prélèvement à l'échéance pour les années suivantes, en 3 clics seulement.

- **vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance dès cette année :**

si votre avis adressé par voie postale comporte un talon d'adhésion au prélèvement en bas de la première page, retournez celui-ci signé en utilisant l'enveloppe fournie avant le 15 octobre.

Ce moyen de paiement est simple et pratique : chaque année, votre impôt sera prélevé automatiquement 10 jours après la date limite de paiement, sans avoir à y penser.

Pour toute question sur vos contrats de prélèvement, contactez le Centre Prélèvement Service (ou votre centre des finances publiques pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique) par la messagerie sécurisée de votre espace particulier, par téléphone ou par courrier (les coordonnées figurent sur votre avis).

Si votre montant à payer est inférieur ou égal à 300 €, vous pouvez utiliser l'ensemble des moyens de paiement indiqués dans la notice de votre avis (paiement en ligne, prélèvement à l'échéance, TIP, chèque ou espèces).

Contacts presse :
Direction générale des Finances publiques - Daniel Baldaia / Isabelle Oudenot
01 53 18 86 95